



COMITÉ DU 29 JUIN 2022				
DÉLIBÉRATION N°	C2022	06	29	02

- Date d'envoi de la convocation : 23/06/2022
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 33
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 6
- Nb de membres absents et excusés : 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220629-C2022\_06\_29\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022  
Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL

### COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

### APPROBATION

Le quorum constaté,

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Le compte de gestion du budget principal du SMEDAR, présenté par le Trésorier de Rouen Métropole pour l'exercice 2021 retrace des écritures comptables en stricte concordance avec celles du compte administratif 2021 en ce qui concerne les mandats et titres émis au cours de l'exercice et valide les contrôles administratifs déjà effectués.

Les montants globaux des écritures enregistrées au titre de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Recettes de fonctionnement : .....61 955 112.45 €
- Dépenses de fonctionnement : .....57 611 682.20 €
- Recettes d'investissement : .....15 374 570.94 €
- Dépenses d'investissement : .....17 778 120.86 €

### Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,  
Considérant l'avis favorable de la Commission de Finances du 08/06/2022,  
Considérant le rapport présenté,  
Considérant les montants globaux des écritures enregistrées au titre de l'exercice 2021,

Article unique : d'approuver le compte de gestion du budget principal du SMEDAR de l'exercice 2021.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

<b>Nb de votes POUR</b>	<b>39</b>	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
<b>Nb de votes CONTRE</b>	<b>00</b>	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
<b>Abstention(s)</b>	<b>00</b>	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ